**APPEL de 8 collègues réunis en réunion d’information syndicale avec le SNUDI FO 11 le 24 avril**

Dans son allocution du 13 avril, le Président a annoncé la réouverture des écoles le 11 mai et nous avons tous très envie aussi de sortir de ce confinement. Nous sommes pressés de revoir nos élèves. Pour autant toute décision prise pour l’école doit se faire sur des bases scientifiques et sanitaires et indépendamment d’impératifs économiques.

Toutefois, nous ne voulons pas nous mettre en danger, nous et nos proches ainsi que tous les élèves, leurs familles et le personnel de l’école, sans oublier le personnel soignant.

Nous dénonçons la pression exercée sur les enseignants adjoints et directeurs à qui le Ministère demande d’organiser cette reprise malgré des conditions sanitaires ingérables.

A l’école, les gestes barrières sont très difficiles à appliquer : comment faire observer une distanciation sociale à nos élèves ? Comment apprendre aux élèves maternelles sans être à leurs côtés et qui plus est les moucher, les aider aux toilettes, les consoler… ? Les conditions matérielles d’accueil ne permettront pas que les gestes barrière soient respectés par les enfants.

Il nous faut un cadrage ministériel précis. Ce n’est pas aux écoles de se débrouiller seule ! C’est au Gouvernement de prendre ses responsabilités pour une ouverture le 11 mai!

Nous reprenons à notre compte l’avis du CHSCT Ministériel exigeant des préalables à toute reprise d’activité :

* Dépistage systématique de tous les personnels et des élèves avant et au cours de la reprise ;
* Mise en œuvre de toutes les mesures de protection nécessaires : masques FFP2, gel hydroalcoolique, désinfection totale des locaux et du matériel pédagogique, prise de température à l’entrée et à la sortie de l’école…

Si ces garanties sanitaires, un préalable non négociable, ne sont pas respectées, la rentrée le 11 mai n’est pas envisageable!

**APPEL de 23 collègues réunis en réunion d’information syndicale avec le SNUDI FO 11 le 24 avril. (adopté par 2 réunions)**

Dans son allocution du 13 avril, le Président a annoncé la réouverture des écoles le 11 mai et nous avons tous très envie aussi de sortir de ce confinement. Nous sommes pressés de revoir nos élèves. Pour autant toute décision prise pour l’école doit se faire sur des bases scientifiques et sanitaires et indépendamment d’impératifs économiques.

Toutefois, nous ne voulons pas nous mettre en danger, nous et nos proches ainsi que tous les élèves, leurs familles et le personnel de l’école, sans oublier le personnel soignant.

Nous dénonçons la pression exercée sur les enseignants adjoints et directeurs à qui le Ministère demande d’organiser cette reprise malgré des conditions sanitaires ingérables.

A l’école, les gestes barrières sont très difficiles à appliquer : comment faire observer une distanciation sociale à nos élèves ? Comment apprendre aux élèves maternelles sans être à leurs côtés et qui plus est les moucher, les aider aux toilettes, les consoler… ? Comment préserver les activités de manipulation indispensables aux apprentissages ? Comment mettre en place « le vivre ensemble » ? Comment réguler les interactions entre élèves et entre enseignant-élève ? Les conditions matérielles d’accueil ne permettront pas que les gestes barrière soient respectés par les enfants.

Il nous faut un cadrage ministériel précis. Ce n’est pas aux écoles de se débrouiller seule ! C’est au Gouvernement de prendre ses responsabilités pour une ouverture le 11 mai!

Nous reprenons à notre compte l’avis du CHSCT Ministériel exigeant des préalables à toute reprise d’activité :

* Dépistage systématique de tous les personnels et des élèves avant et au cours de la reprise ;
* Mise en œuvre de toutes les mesures de protection nécessaires : masques FFP2, gel hydroalcoolique, désinfection totale des locaux et du matériel pédagogique, prise de température à l’entrée et à la sortie de l’école…

Si ces garanties sanitaires, un préalable non négociable, ne sont pas respectées, la rentrée le 11 mai n’est pas envisageable! Si ces garanties sont présentes dès le 11, il est nécessaire que les personnes à risque et les personnes en contact avec les personnes à risque puissent poursuivre du télétravail et pas de présence sur l'école.